



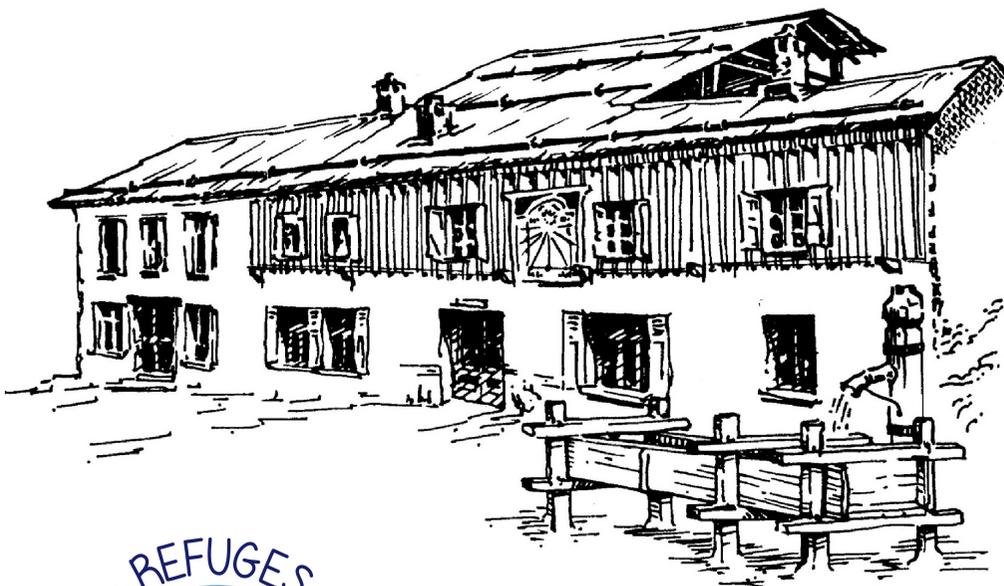
HIVER 2025

Association déclarée loi 1901
Affiliée à la F.F.C.A.M.
(Fédération Française des Clubs Alpins),
à la F.F.R.
(Fédération Française de la Randonnée)
et à l'U.F.C.V.
(Union Française des Centres de Vacances)

Un Chalet en Queyras
pour vous accueillir
à 2000 mètres d'altitude
sur la route du col Agnel

QUEYRAS

à la hauteur de l'essentiel



Chalet Alpage Tangente
55, rue du col Agnel
05350 MOLINES-EN-QUEYRAS

- répondeur : 06.14.32.22.30.
courriel : alpaj2@orange.fr
site web : www.alpaj.com

Chalet Alpage Tangente

Chalet Alpage Tangente

Le Chalet est un lieu d'accueil qui permet aux groupes, aux individuels, aux familles et à leurs enfants, de pratiquer de nombreuses activités hivernales à leur propre initiative. Le Responsable du Chalet peut donner des conseils et des informations.

Situation du Chalet

Au sein du parc naturel régional du Queyras, dans le département des Hautes-Alpes (05), le Chalet ALPAGE TANGENTE dort au pied du Grand Queyras (3114 m), sur la commune de Molines-en-Queyras. Elle est composée de plusieurs hameaux dont celui de Fontgillarde où se situe le Chalet, ancien relais-auberge sous Louis XV, lieu d'étape pour les passages entre l'Italie et la France. L'exposition est plein sud avec une vue panoramique sur la vallée et un environnement calme. Il est situé à 2000 mètres d'altitude.



Description du Chalet

La salle à manger



Le rez-de-chaussée est consacré à la collectivité : salle à manger et cuisine, salle de détente, salle d'activités (ping-pong ou réunion). Les repas se prennent autour de grandes tables en bois. Salle des chaussures et du matériel à l'entrée du chalet. Sanitaires et douches.

L'hébergement se fait en chambres de 2 à 6 lits au premier étage. Sanitaires et douches à l'étage. L'étage est consacré au repos. La cuisine n'y est pas autorisée.

Le territoire permet de pratiquer le ski de randonnée alpine, le ski alpin, le surf des neiges, le ski de fond, la randonnée nordique, le télémark ou les raquettes à neige.



Fontgillarde dans la vallée de l'Aigue Agnelle sous le Grand Queyras

CONDITIONS GENERALES

L'Association Loisirs et Plein Air de Jeunes (A.L.P.A.J.) est une association déclarée selon la loi de 1901. Elle anime ce Chalet qui est situé à Fontgillarde sur la commune de MOLINES-EN-QUEYRAS (05 - Hautes-Alpes).

ANIMATION ET DIRECTION

Le Chalet a pour vocation d'accueillir des **randonneurs de passage** ainsi que des **groupes** et des **familles** en séjour. La vocation commune se retrouve dans la pratique de la montagne. Documents sur la montagne et le Queyras disponibles sur place. Sa direction est assurée par François HENRION, Président d'Honneur du C.A.F. et de la F.F.M.E. .

COMMENT DEVENIR MEMBRE

Après avoir pris connaissance des objectifs de l'association, remplir une fiche d'inscription et acquitter la cotisation (elle est incluse pour les membres de la F.F.C.A.M.).

Cotisation annuelle : 10 €.

HIVER 2025 - PARTICIPATION AUX FRAIS

	A LA SEMAINE (7 jours)	PENSION (dîner, nuit, petit déjeuner, déjeuner)	DEMI-PENSION (dîner, nuit, petit déjeuner)	NUITEE (sans petit déjeuner)
Adulte	360 €	58 €	49 €	24 €
Enfant < 11 ans	286 €	46 €	41 €	24 €

- Les participations aux frais **à la semaine** comprennent l'hébergement et tous les repas. Le repas du midi est en principe un repas froid à emporter ou à consommer sur place. Il est adapté aux activités.
- Les nuitées et les demi-pensions sont possibles dans la mesure des places disponibles et sur réservation préalable.
- Ce qui est fourni ; literie de base (taie, drap-housse, couverture, couette si séjour minimum de cinq jours).
- Ce que vous devez prévoir : un sac à viande (possibilité d'en louer sur place), nécessaire de toilette (savon, dentifrice, savon...).
- Les règlements se font par chèque, par virement ou en espèces.
- La taxe de séjour est perçue en sus.

RESERVATION

La réservation n'est effective qu'après un versement de 10 € par nuitée et par personne de la prestation envisagée.

Par téléphone : la confirmation écrite, accompagnée des arrhes, doit nous parvenir impérativement dans les 48 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

Chambres : Les personnes sont hébergées selon les disponibilités. Possibilité de réserver une chambre double avec supplément.

Animaux : Ils ne sont pas admis dans le Chalet.

Chèques : A établir à l'ordre de "A.L.P.A.J.".

POUR TOUTE INFORMATION ou INSCRIPTION

Vous pouvez nous joindre aux coordonnées indiquées en première page
ou

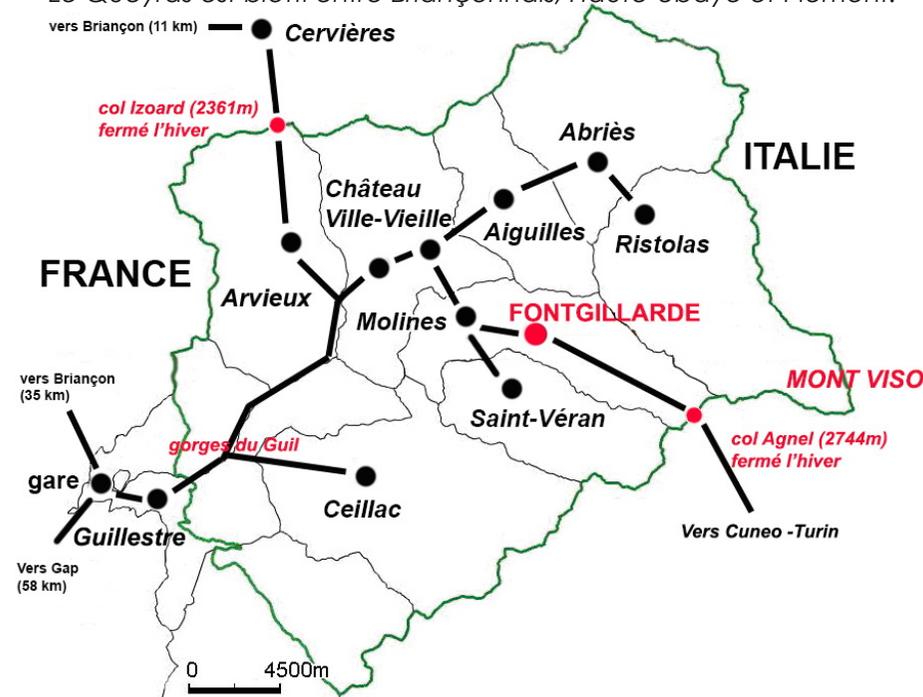
A.L.P.A.J. (s/c C.A.F. Ile de France)

5, rue Campagne Première

75 014 PARIS

courriel : alpaj2@orange.fr

Le Queyras est blotti entre Briançonnais, Haute-Ubaye et Piémont.



PARC NATUREL REGIONAL DU QUEYRAS

Par le train : On descend à la gare SNCF de Montdauphin-Guillestre.

Par la route : En toutes saisons, que l'on arrive du nord, par Grenoble et Briançon, ou du sud, par Gap et Embrun, la voie d'accès est la N 202 par Guillestre les gorges du Guil et la Maison du Roy. Suivre la direction du col Agnel jusqu'à Fontgillarde.

Le Chalet est situé à l'entrée du hameau, à gauche.